

Employée de commerce AFP / Employé de commerce AFP

Notes semestrielles et d'expérience école professionnelle

État: 23.03.2023

Statut: définitif

1. Bases

- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), Art. 34
- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (Orfo) Employée de commerce AFP / Employé de commerce AFP, Art. 15 et 20
- Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final AFP, al. 5.2
- Décision de la commission spécialisée procédures de qualification du 23.03.2023

2. Employée de commerce AFP / Employé de commerce AFP

2.1 Note du bulletin semestriel pour l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale

Une note du bulletin semestriel (NBS) est attribuée pour chaque domaine de compétences opérationnelles (DCO) traité en cours.¹ Il est recommandé de procéder à au moins deux évaluations de compétences par DCO par semestre. La note du bulletin semestriel par DCO est la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note², des contrôles de compétence. Dans le bulletin semestriel, les domaines de compétences opérationnelles sont mentionnés et aucune indication détaillée n'est donnée sur les différentes branches.

La moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note³, de la somme des notes des bulletins semestriels par branche donne la note globale du bulletin semestriel (NS) pour l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale⁴. Tous les cours de culture générale traités ont la même pondération.

¹ voir art. 15 Orfo

² voir art. 34 al. 1 OFPr

³ voir art. 34 al. 1 OFPr

⁴ voir art. 15 Orfo

2.2. Note d'expérience pour l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale (école professionnelle)

La moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note⁵, des quatre notes globales des bulletins semestriels donne la note d'expérience de l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale⁶.

2.3. Représentation schématique de la note d'expérience

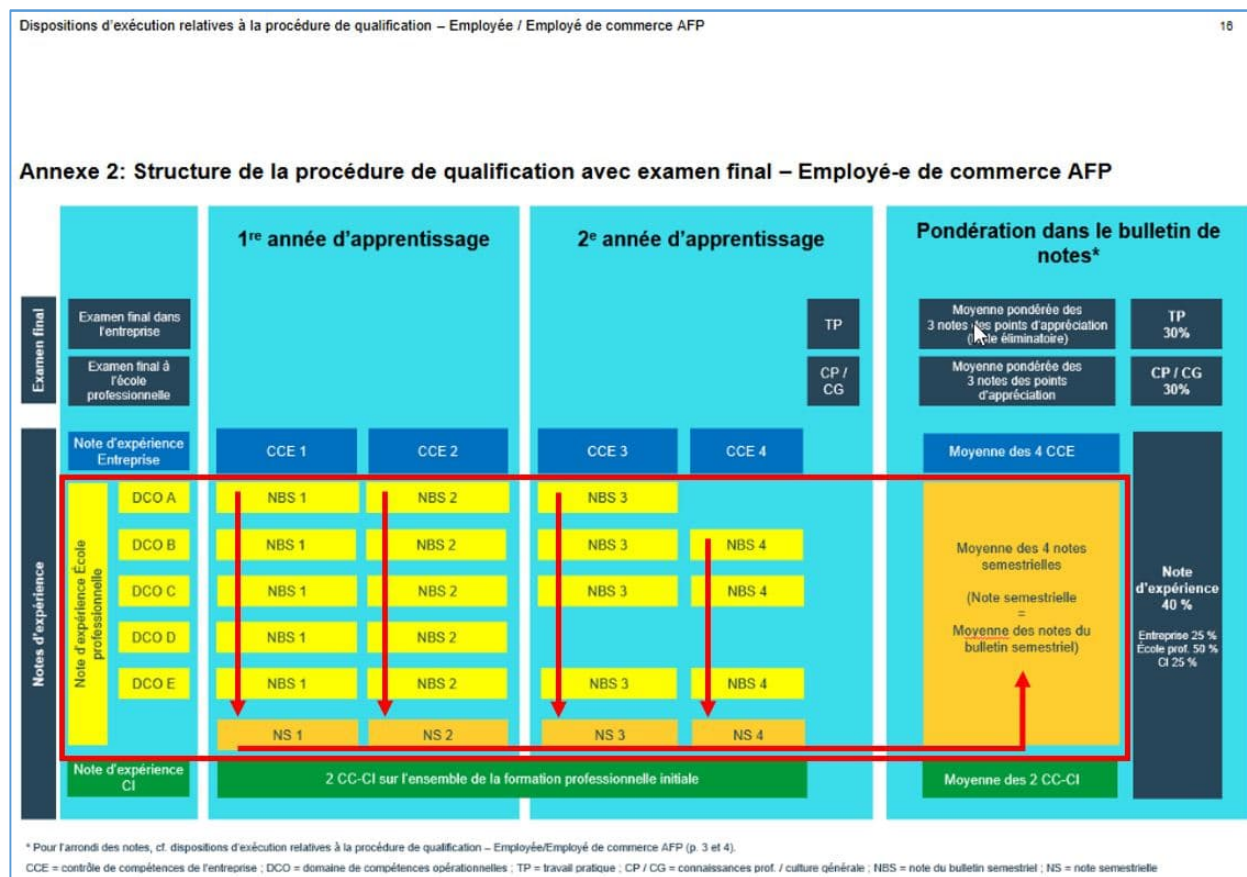


Illustration 1 : sur la base de l'illustration de l'annexe 2 des "Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification des employées de commerce AFP / employés de commerce AFP", page 16.

2.4. Arrondi

Les NBS et les NSG sont arrondies à des notes entières ou à des demi-notes. Il en va de même pour la note d'expérience pour l'enseignement des connaissances professionnelles et de la culture générale.⁷

⁵ voir art. 34 al. 1 OFPr

⁶ voir art. 20 al. 5 Orfo

⁷ voir art. 34 al. 1 OFPr